

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Conférence de presse

Sur la stratégie économique, budgétaire et fiscle

Intervention de Michel SAPIN

ministre des Finances et des Comptes publics

Bercy

Mercredi 3 décembre 2014

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN: 01 53 18 41 13



Bonjour à tous,

J'ai souhaité vous réunir ce matin, avec Christian ECKERT, pour faire ensemble le point sur la séquence budgétaire et fiscale de cet automne et vous apporter un certain nombre de précisions sur nos orientations à venir.

Je suis évidemment disponible pour toute question mais le premier point que je souhaite aborder avec vous aujourd'hui, c'est celui du *budget 2015.*

Comme vous le savez, nous l'avons préparé sur la base des engagements que nous avons pris au printemps et que nous sommes en passe de tenir : la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité et les 21 milliards d'euros d'économies.

Je ne reviendrai pas sur les **21 milliards d'euros d'économies** : j'ai peu de doute sur le fait que ces mesures seront votées dans moins d'un mois. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale vient d'ailleurs d'être adopté définitivement par le Parlement.

Mais je souhaite signaler au passage le succès de la démarche que nous avons initiée.

L'ensemble des acteurs de la dépense publique sont aujourd'hui associés : l'Etat bien sûr, mais aussi ses agences, les collectivités locales et la sécurité sociale. Le Gouvernement a fixé une répartition juste et équilibrée des efforts dès le mois d'avril. Et le résultat aujourd'hui est là : jamais depuis 1998, la dépense publique n'avait progressé aussi faiblement qu'en 2013, et nous poursuivons le ralentissement en 2014 et 2015.

La dépense de l'Etat est en baisse. Certains en doutaient et nous accusaient de ne pas savoir faire ce sur quoi ils ont échoué. Ils ont eu doublement tort et la majorité parlementaire a tenu bon autour de ce projet de budget.

Au-delà des économies de dépenses, la deuxième priorité de ce budget, c'était évidemment de mettre en œuvre le Pacte de responsabilité. C'est aujourd'hui chose faite, et c'est un choix de politique économique au sens fort du terme que nous avons fait, au nom de la nécessité absolue de restaurer notre compétitivité et parce que c'est la condition *sine qua non* du retour à plus d'emploi et à plus de pouvoir d'achat dans la durée.

Ce choix, nous en assumons pleinement les conséquences. Les baisses de charges et d'impôts qu'il implique représentent 0,5 point de PIB par an, un peu plus même l'an prochain. Et je cite ce chiffre pour une raison toute simple : pour rappeler à tous qu'il n'y aurait pas de débat aujourd'hui sur le montant d'ajustement budgétaire si nous n'avions pas décidé de faire le Pacte et le CICE. Mais nous avons fait ce choix, nous assumons pleinement l'effort budgétaire qu'il implique et c'est évidemment un paramètre qu'il faut garder à l'esprit à propos du budget de la France.

Sur ce point, j'ai annoncé en octobre que notre déficit 2015 serait amélioré de 3,6 milliards d'euros. Je vous avais promis à l'époque le **détail des chiffres**, et je suis en mesure aujourd'hui de vous les donner très précisément. Mes services les ont retracés dans le document qui vous a été distribué en début de conférence de presse. Il s'agit, d'une part, d'améliorations que nous avons constatées, mais aussi de décisions qui ont été prises, notamment dans le cadre du PLF et du PLFR.

S'agissant des "bonnes nouvelles" que j'avais annoncées à hauteur de 1,5 milliard d'euros, elles se sont confirmées depuis et sont intégrées dans les textes financiers en cours d'examen. Nous en restons volontairement à des évaluations prudentes, que ce soit en matière de charge de la dette ou de contribution au budget européen.



En matière de lutte contre la fraude, les décisions annoncées ont également été prises, et je salue le volontarisme des parlementaires qui a permis d'avancer dans le cadre du PLFR. Les mesures de lutte contre la fraude à la TVA ou de raccourcissement des délais de régularisation pour les évadés fiscaux sont bien au rendez-vous, et leur rendement atteindra les 850 millions.

Enfin, les débats parlementaires ont déjà permis, ou devraient permettre, de concrétiser certaines autres mesures.

C'est le cas des mesures logement sur les terrains constructibles et les résidences secondaires, qui s'intègrent au plan d'action du Gouvernement et rapporteront 250 millions.

C'est le cas également des mesures de non-déductibilité que j'avais annoncées, auxquelles s'ajoutent, à l'initiative du Parlement, des amendements relatifs à la taxe sur les surfaces commerciales ou à la taxe de séjour.

Voilà la réalité des 3,6 milliards d'euros, qui me permettent aujourd'hui de vous annoncer officiellement que le Gouvernement révise le déficit 2015 à 4,1% du PIB, contre 4,3% prévu initialement, et cela sans toucher aux fondamentaux de la politique économique de la France.

Cette révision aura d'ailleurs un impact sur 2016 et 2017 : elle sécurise l'objectif d'être sous les 3% de déficit en 2017.

Cette politique économique, qui conjugue baisses d'impôts et baisses de charges, c'est le cap que nous nous sommes fixé.

Et là encore, je voudrais revenir sur certains débats qui ont eu lieu autour de *la politique* fiscale du Gouvernement et faire la part des choses sur ce que disent les uns et les autres.

L'opposition nous reproche d'avoir augmenté les impôts depuis 2012... Mais ce reproche, elle peut d'abord se l'adresser à elle-même. Plus de 36 milliards de prélèvements nouveaux en 2011 et 2012. Précisément 20,1 milliards en 2011, puis 16,4 milliards qui lui sont attribuables en 2012 – sans compter les effets sur ce quinquennat des mesures votées lors de la précédente législature, comme la disparition de la demi-part des veuves.

Quand nous sommes arrivés aux responsabilités en 2012, le déficit dépassait encore les 5% avec une croissance quasi-nulle – chacun s'en souvient.

Fallait-il laisser le déficit se dégrader sans agir, alors que la dette dépassait déjà 90% du PIB et que les taux d'intérêt étaient encore à 3% ? La réponse est non évidemment, d'autant plus qu'un tel choix aurait porté un coup à la crédibilité de la France vis-à-vis des investisseurs.

Il y avait urgence, et face à cette urgence, la France a fait le choix qu'ont fait les autres pays européens : continuer à recourir à des rentrées fiscales rapides permettant de réduire les déficits rapidement : 7,1 milliards d'euros en 2012, répartis équitablement entre entreprises et ménages, puis 26,3 milliards en 2013, soit 33,4 milliards à comparer aux 36,5 milliards précédents, et 3,7 en 2014.

Beaucoup de Français ont consenti des efforts. J'en suis bien conscient.



Certains ont aussi le sentiment d'avoir payé beaucoup plus. C'est vrai, car contrairement à nos prédécesseurs, nous avons demandé plus à ceux qui pouvaient contribuer plus. Je pense aux ménages aisés (mise au barème des revenus du capital, rétablissement d'une fiscalité du patrimoine plus juste (ISF, droits de succession), tranche à 45 % de l'impôt sur le revenu, plafonnement du quotient familial...). Je pense à celles des entreprises dont les capacités contributives sont les plus élevées, notamment celles qui distribuent des dividendes, les grands groupes, mais aussi à celles qui recourraient trop massivement à l'endettement (taxe sur les dividendes, limitation de la déductibilité des charges financières, surtaxe IS sur les grands groupes).

Mais nous sommes désormais entrés dans une nouvelle phase. Et c'est dans ce cadre que je souhaite vous rappeler quelques axes forts de notre politique fiscale.

Notre politique fiscale se construit autour de trois axes : stabilisation, sécurisation, simplification.

La stabilisation d'abord, parce qu'il n'y aura plus de hausse d'impôt décidée par le Gouvernement à partir de 2015. C'est l'engagement du président de la République, dont je souhaite vous rappeler très précisément ce qu'il implique pour les Français.

La première conséquence de cet engagement, c'est que, désormais, les seules contributions appelées à augmenter le seront au titre de décisions déjà prises.

Il s'agit d'abord de la TICPE, inscrite dans le budget initial pour 2015, et qui permet de financer les infrastructures de transports, dans un contexte où les prix à la pompe ont fortement baissé ces derniers mois et devraient continuer à le faire.

Je ne reviendrai pas sur les mesures décidées dans le cadre du PLFR. Nous venons d'en parler. Il ne reste alors plus en réalité que les mesures décidées en 2013 et avant dans le cadre de la transition énergétique et de la réforme des retraites.

C'est le cas de l'augmentation de la contribution Climat Energie de 1,7 milliard d'euros en 2016, votée fin 2013 pour une mise en œuvre sur 3 ans et qui est une nécessité si nous voulons accélérer la transition de notre modèle énergétique.

C'est le cas également de la contribution au service public de l'électricité, qui finance les énergies renouvelables et continuera d'augmenter au cours des prochaines années.

C'est le cas enfin de la hausse programmée des cotisations retraites pour 1,2 milliard en 2016 et 800 millions en 2017. Cette hausse de cotisations est d'autant plus nécessaire qu'elle permet de réduire la dette qui pèsera sur les générations qui nous suivent.

Au-delà de ces contributions, il n'y aura pas de nouvel impôt décidé en 2015. C'est le socle sur lequel est bâti l'engagement présidentiel : le Gouvernement ne proposera pas de nouvelles mesures de hausses d'impôt ni en 2015, ni en 2016, ni en 2017.

Mais il faut être clair : au-delà de la stabilité, nous avons encore un important effort de simplification et de sécurisation à accomplir, et l'année 2015 devra nous permettre d'avancer dans cette direction.

C'est un enjeu de dynamisme pour nos entreprises, un enjeu d'attractivité pour notre territoire, mais c'est aussi une garantie que nous devons offrir aux citoyens.



Comment en effet bâtir des projets, comment investir en France, comment être tout simplement sûr de son droit quand on a le sentiment que la complexité est partout et la stabilité nulle part ? L'exemple des changements de fiscalité en cours d'exercice est particulièrement injuste et particulièrement contre-productif. C'est une facilité que l'administration se donne mais elle nuit gravement à la confiance et à la possibilité même d'investir dans un environnement sécurisé.

C'est pourquoi j'ai signé lundi une charte de non rétroactivité fiscale.

Très concrètement, cela veut dire que les changements de fiscalité n'affecteront plus ni les exercices déjà clos des entreprises, ni même les exercices ou les années en cours (ce que l'on appelle la "petite rétroactivité"). Cela veut dire de la visibilité et la garantie que les règles du jeu sont connues suffisamment à l'avance.

Dans l'année qui vient, nous voulons, avec Christian ECKERT, continuer cette action et aller plus loin encore. Nous voulons mettre la simplification, la modernisation et l'amélioration des relations avec les usagers au cœur de notre politique fiscale.

La déclaration et le recouvrement de l'impôt doivent être rendues plus simples et plus efficaces. Le fonctionnement de notre administration fiscale doit encore être modernisé et le nombre des obligations déclaratives qui pèsent sur l'usager réduit.

C'est un enjeu d'économies évidemment : imagine-t-on par exemple que le ministère des Finances consacre chaque année 250 millions d'euros à ses frais d'affranchissement ? Plusieurs centaines de millions de courriers sont rédigés et envoyés, ce qui fait de la France un des pays où la relation fiscale avec l'usager est la plus dépendante du papier.

Imagine-t-on tout ce que cela nécessite de travail et d'efforts pour nos agents, dont le temps et l'énergie pourrait être consacré à des tâches beaucoup plus utiles à l'usager et à l'Etat ?

Il faut donc progresser encore dans la voie du télépaiement et favoriser encore plus le recours à internet en matière de déclaration. La force d'internet, c'est non seulement de faciliter les contacts, de simplifier les procédures, de raccourcir les délais, mais aussi de pouvoir mobiliser et exploiter beaucoup plus facilement les informations fournies par les usagers.

C'est le cœur de la révolution numérique, et l'objectif du Gouvernement, c'est de faire entrer cette révolution dans le fonctionnement de l'Etat et dans ses relations avec les citoyens.

Beaucoup de chemin a déjà été fait dans cette direction, mais il faut aller encore beaucoup plus loin. Voilà pourquoi le travail doit encore avancer et le débat démocratique avoir lieu : c'est la raison pour laquelle je porterai avec Christian ECKERT dès 2015 un projet de loi qui sera l'occasion de faire avancer nos propositions de simplification et de modernisation fiscale pour celles de ces mesures qui sont de niveau législatif.

Je vous remercie.